

Objectif

Si vous êtes de retour aux études à temps plein et que vous avez déjà reçu la subvention ontarienne Apprendre et rester pour votre programme, mais que vous ne soumettez pas de demande pour la subvention ontarienne Apprendre et rester pour cette année scolaire, vous devez confirmer que vous êtes toujours inscrit(e) à votre programme admissible pour la subvention ontarienne Apprendre et rester pour empêcher que votre subvention ne soit convertie en prêt remboursable.

Utilisez cette demande pour que votre établissement d'enseignement postsecondaire soit informé que vous avez repris vos études à temps plein et que vous poursuivez votre programme approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester. Si votre demande est approuvée et que l'inscription est confirmée, les dates de votre nouvelle période d'études (appelée « période d'études confirmée ») seront mises à jour dans votre compte Web du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), à la page Informations sur l'engagement de service et la période d'études, afin de refléter le fait que vous poursuivez votre programme d'études approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester.

Remarque : Une fois que votre formulaire de Continuation du statut de la subvention ontarienne Apprendre et rester est approuvée, vous devrez continuer à respecter les modalités énoncées dans la demande de subvention originale que vous avez signée, y compris votre entente d'engagement de service. Vous pouvez consulter votre entente d'engagement de service en tout temps dans votre compte RAFEO, à la page « Autorisations et ententes ». Dans le cadre des exigences de votre entente d'engagement de service, vous devez également suivre le processus de vérification de l'emploi au besoin.

Quand utiliser ce formulaire ?

Utilisez ce formulaire si tous les éléments suivants s'appliquent à votre situation :

1. Vous ne présentez pas de demande au titre de la subvention ontarienne Apprendre et rester pour votre période d'études.
Si votre demande pour la subvention ontarienne Apprendre et rester est approuvée, vous n'avez pas besoin de remplir cette demande.
2. Vous resterez inscrit(e) à votre programme d'études qui est approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester dans un établissement approuvé dans la région où vous avez reçu la subvention ontarienne Apprendre et rester pour la dernière fois.
3. Vous suivez actuellement des études à temps plein, ou vous êtes à moins de 15 jours de commencer des études à temps plein.
Aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester, vous suivez des études à temps plein si vous suivez au moins 60 % d'une charge de cours complète (ou au moins 40 % d'une charge de cours complète si vous avez une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée).
4. Vous satisfaites aux conditions d'admissibilité suivantes pour votre établissement d'enseignement, votre programme et la durée de votre période d'études:

Établissement d'enseignement

Vous pouvez demander une prolongation de la date de fin de la période d'études de votre programme approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester si vous êtes inscrit(e) dans un établissement d'enseignement postsecondaire situé en Ontario et approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester. Consultez la liste des établissements d'enseignement et des programmes approuvés sur le site Web de la subvention ontarienne Apprendre et rester, à l'adresse ontario.ca/apprendreeter.

Durée du programme et de la période d'études

Pour que votre demande soit prise en considération et conserver votre statut d'étudiant ou d'étudiante au titre de la subvention ontarienne Apprendre et rester, et que vos bourses ne se transforment pas en prêts remboursables, votre période d'études doit durer de 6 à 52 semaines, et votre programme doit figurer sur la liste des programmes approuvés aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester.

Tous les aspects de votre période d'études, y compris les périodes de travail coopérative et les stages travail, peuvent être prises en compte pour maintenir votre statut d'étudiant ou d'étudiante bénéficiant de la subvention ontarienne Apprendre et rester et empêcher la conversion de votre subvention en prêt.

Si vous avez déjà reçu de l'aide financière du RAFEO pour des études à temps plein et que vous ne poursuivez pas votre programme d'études approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester :

Vous devez remplir un formulaire distinct intitulé « Demande de continuation de l'exemption d'intérêts » pour exempter d'intérêts vos prêts du RAFEO durant votre période d'études à temps plein. Ce formulaire est accessible dans la section « Formulaires » du site Web du RAFEO (ontario.ca/rafeo). Vous pouvez également soumettre une demande de continuation de l'exemption d'intérêts en ligne en utilisant votre compte Web du RAFEO. De plus, vous pouvez soumettre un formulaire de demande d'aide du RAFEO pour les étudiants à temps plein si vous souhaitez qu'on évalue votre admissibilité à recevoir du financement supplémentaire dans le cadre du RAFEO pour des études à temps plein.

Remarque : Si vous étudiez à temps plein et avez déjà obtenu un prêt du RAFEO pour des études à temps plein ou une subvention ontarienne Apprendre et rester convertie en prêt ontarien d'études remboursable, le formulaire de demande de maintien du statut d'étudiant bénéficiant de la subvention ontarienne Apprendre et rester n'est pas requis.

Si vous avez déjà reçu de l'aide financière du RAFEO pour des études à temps plein et que vous poursuivez votre programme d'études approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester sans demander de financement supplémentaire de la subvention ontarienne Apprendre et rester:

Vous devez soumettre le formulaire de demande de maintien du statut d'étudiant bénéficiant de la subvention ontarienne Apprendre et rester ainsi que le formulaire « Demande de continuation de l'exemption d'intérêts ». Le premier formulaire empêchera la conversion de toute subvention ontarienne Apprendre et rester antérieure en prêt ontarien d'études remboursable. Le second formulaire permettra d'exempter d'intérêts vos prêts du RAFEO durant votre période d'études.

Vous pouvez également soumettre ce formulaire et le formulaire de demande d'aide du RAFEO pour les étudiants à temps plein si vous souhaitez qu'on évalue votre admissibilité à recevoir du financement supplémentaire dans le cadre du RAFEO pour des études à temps plein.

Quand soumettre ce formulaire ?

Vous pouvez soumettre ce formulaire au plus tôt 15 jours avant le début de votre période d'études.

Date limite

Votre Continuation du statut d'étudiant pour la subvention ontarienne Apprendre et rester votre doit parvenir au bureau d'aide financière de votre école au plus tard 21 jours avant la fin de votre période d'études.

Comment remplir le formulaire

Votre formulaire est divisé en deux parties. Vous devez remplir :

- la partie 1 (Demande de maintien du statut d'étudiant ou d'étudiante bénéficiant de la subvention ontarienne Apprendre et rester).
- La partie 2 (Confirmation d'inscription) est remplie par votre établissement d'enseignement.

Envoyez la partie 1 de votre dossier de demande, dûment remplie, au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement.

Que se passe-t-il après l'envoi de ce formulaire ?

Votre bureau d'aide financière vous avisera si votre formulaire ne peut être traité.

Si votre formulaire de Continuation du statut pour la Subvention ontarienne Apprendre et rester est traité, les dates de votre nouvelle période d'études (appelée « période d'études confirmée ») seront mises à jour sur votre compte Web du RAFEO, à la page Engagement de service et renseignements sur la période d'études de la Subvention ontarienne Apprendre et rester, afin de refléter le fait que vous poursuivez votre programme.

Que se passe-t-il si votre période d'études change ?

Votre admissibilité de Continuation du statut pour la subvention ontarienne Apprendre et rester sera impactée si vous abandonnez vos études à temps plein ou si vous réduisez votre charge de cours à moins de 60 % d'une charge de cours complète (ou 40 % si vous êtes un étudiant ou une étudiante avec une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée). Si tel est le cas, la totalité ou une partie de la subvention ontarienne Apprendre et rester que vous avez reçue précédemment peut être convertie en prêt.

Vous devez aviser immédiatement votre bureau d'aide financière de tout changement concernant votre période d'études.

Vérification de l'état de traitement de ce formulaire

Veuillez noter que la demande au titre du RAFEO ou de la subvention ontarienne Apprendre et rester nécessite la création d'un compte RAFEO. Vérifiez l'état de votre demande en ligne sur le site Web du RAFEO (Ontario.ca/rafeo). Si vous ne connaissez pas votre numéro d'accès au RAFEO ou le mot de passe nécessaire pour consulter l'état de votre demande, vous pouvez vous rendre au bureau d'aide financière d'un collège ou d'une université publique de l'Ontario ou remplir le formulaire « Site Web du RAFEO : Mot de passe ou numéro d'accès du RAFEO oubliés » qui peut être imprimé sur le site Web du RAFEO sous la section « Formulaires ».

Des questions ?

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Première partie : Form

Instructions pour l'étudiant

Remplissez uniquement les sections A et B, puis envoyez le formulaire à votre école pour qu'elle le remplisse. Reportez-vous à la section « Comment présenter une demande » à la page 2 du formulaire.

Section A: Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'étudiant(e) de votre école :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO)

Numéro d'accès du RAFEO (NAR) :

Prénom :

Nom de famille :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Section B:

Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je comprends que je dois respecter les exigences de mon entente d'engagement de service dans les six mois suivant la fin de mon programme d'études approuvé aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester.
- Je comprends qu'il m'appartient d'aviser sans délai mon bureau d'aide financière ou le ministère des Collèges et Universités (le « Ministère ») de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans mon profil personnel ou ma demande, ou de tout changement à mon adresse, à mon institution financière ou à ma période d'études. Je communiquerai tout changement à mes renseignements en mettant à jour mon compte sur le site Web du RAFO ou en écrivant à mon bureau d'aide financière ou au Ministère.
- Je comprends qu'il m'appartient d'aviser sans délai mon bureau d'aide financière ou le Ministère s'il y a un changement à ma présence en classe, à ma charge de cours ou à mon programme d'études, si j'abandonne mes études ou si je réduis ma charge de cours pour qu'elle corresponde à moins de 60 % d'une charge de cours complète (ou à moins de 40 % si j'ai une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée).
- Je comprends que tout changement à ma période d'études peut devancer la date à laquelle il me faudra entamer le processus de vérification relative à l'emploi conformément à mon entente d'engagement de service.
- Je comprends que les renseignements que je fournis seront vérifiés et que le Ministère peut faire des inspections et des enquêtes.
- Je comprends que tout changement aux renseignements fournis dans le présent formulaire et tout changement découlant d'une vérification de ma demande de subvention ontarienne Apprendre et rester entraîneront une réévaluation.
- Je comprends que si ma demande est réévaluée, mon admissibilité pourrait être modifiée, tout comme la nature et le montant de l'aide financière que je peux recevoir.
- Je comprends que toute bourse ou subvention que je reçois peut être convertie en prêt si je ne respecte pas les modalités de la subvention ontarienne Apprendre et rester définies dans ma demande de subvention et dans le Règlement de l'Ontario 82/23 (Subvention ontarienne Apprendre et rester) pris en application de la Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Remarque : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date:

 Jour Mois Année

--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Collecte et divulgation directes et indirectes d'informations personnelles

Vos renseignements personnels seront recueillis et utilisés par le ministère des Collèges et Universités pour administrer et financer la subvention ontarienne Apprendre et rester, comme indiqué dans l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels figurant sur votre demande de la subvention ontarienne Apprendre et rester conformément aux consentements que vous avez signés sur votre demande de la subvention ontarienne Apprendre et rester. Le ministère des Collèges et Universités recueille vos renseignements personnels en vertu de l'autorité légale énoncée sur votre la subvention ontarienne Apprendre et rester. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189, chemin Red River, 4e étage, Thunder Bay (Ontario), P7B 6G9; 807 343-7260.

Partie 2 : Confirmation de l'inscription par les représentants de l'Ontario des établissements privés de l'Ontario

Remarque : Les établissements publics d'enseignement postsecondaire de l'Ontario n'ont pas besoin de remplir la partie 2 du formulaire.

RÉSERVÉ À L'USAGE DU
BUREAU

Date de réception au BAF :

Code de l'établissement :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

Instructions pour les responsables des établissements privés de l'Ontario

Ne remplissez ce formulaire que si l'étudiant ou l'étudiante est inscrit(e) à votre établissement. Par ailleurs, vous pouvez remplir et signer ce formulaire au plus tôt 15 jours avant le début de la période d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Indiquez la date à laquelle l'institution a reçu le formulaire de l'étudiant et le code de l'institution en haut de la page, puis remplissez la section C du présent formulaire. Apposez la mention « LSEXT » sur la première page du dossier de demande rempli par l'étudiant ou l'étudiante, et envoyez toutes les parties de ce dossier de demande (parties 1 et 2) à Career Colleges of Ontario.

Si votre établissement d'enseignement est :

- *un établissement d'enseignement postsecondaire situé en dehors de l'Ontario ;*
- *une école secondaire en Ontario ;*
- *un établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario qui ne figure pas sur la liste des établissements d'enseignement approuvés aux fins de la subvention ontarienne Apprendre et rester ;*

Ne remplissez pas ce formulaire et ne le renvoyez pas à l'étudiant ou l'étudiante, car il ou elle n'est pas admissible au Continuation du statut pour la subvention ontarienne Apprendre et rester.

Section C: Confirmation d'inscription (suite)

Prénom de l'étudiante ou l'étudiant :

Nom de famille de l'étudiante ou l'étudiant :

Nom de l'école :

Code de l'établissement:

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Code postal :

Comment se nomme son programme d'études?

Quelles sont les dates de début et de fin de sa période d'études?

Important : La période d'études ne peut pas dépasser 52 semaines.

Date de début de la période d'études :

 Jour Mois Année

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Date de fin de la période études :

 Jour Mois Année

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Code de coût :

Année d'entrée :

Nombres de semaines :

L'étudiante est-elle inscrite ou l'étudiant est-il inscrit à des études à temps plein (60 % ou plus d'une charge de cours complète, ou 40 % si elle ou il a une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée.

Oui

Non

L'étudiant peut-il continuer à faire partie de sa cohorte (c'est-à-dire qu'il ne rejoint pas une nouvelle cohorte) ? Oui Non

Remarque : L'étudiante ou l'étudiant qui se joint à une nouvelle cohorte n'est pas admissible au maintien du statut d'étudiant bénéficiant de la subvention ontarienne Apprendre et rester.

L'étudiante ou l'étudiant doit plutôt soumettre une demande de continuation de l'exemption d'intérêts ou une demande d'aide du RAFEO pour les étudiants à temps plein pour exempter d'intérêts ses prêts durant sa période d'études.

Timbre ou sceau de l'établissement (d'une école privée en Ontario ou d'une école située ailleurs qu'en Ontario) :

Remarque : Si le sceau ou le timbre d'un établissement ne peut pas être apposé sur le formulaire, veuillez joindre une lettre sur papier à en-tête officiel de l'établissement expliquant pourquoi cela n'a pas été possible.

Nom de la personne autorisée**Titre :****Indicatif régional et n° de téléphone :**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse courriel :**Déclarations**

Je déclare que :

- l'étudiante ou l'étudiant dont le nom est indiqué ci-dessus est inscrit à cette école et que les renseignements fournis sont exacts;
- je remplis et signe le présent formulaire au plus tôt 15 jours avant le début de la période d'études indiquée de l'étudiante ou l'étudiant;
- si les renseignements que j'ai fournis changent (p. ex. abandon des études), j'en aviserai le Ministère sans délai et par écrit en remplissant le formulaire Mise à jour des renseignements sur les études, téléchargeable sur le site Web du RAFEO (ontario.ca/rafeo).

Signature de la personne autorisée :**Date:**

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--